

Le Président de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du Conseil du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil a élu M. David ROBO en qualité de Président,
Vu la délibération du Conseil du 22 avril 2021 portant délégation du Conseil au Président,

DECIDE

VANNES,
Le 01/12/2022

OBJET : Mission d'archivage - Archives de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération (archives du siège)

Article 1 : Le Président de l'agglomération décide de signer une proposition d'intervention du Service Archives du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan afin de procéder aux éliminations réglementaires, au classement détaillé des fonds et à une aide au déménagement des archives du siège.

Article 2 : La signature de la proposition d'intervention engage l'agglomération pour un montant de 61 680 €, dont les crédits sont inscrits au budget.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée et mise en ligne sur le site internet de Golfe du Morbihan-Vannes agglomération. Une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Département du Morbihan.

David ROBO
Président

